

<https://www.cpalb.fr/le-certificat-medical-regles-en-cours>



Date de mise en ligne : dimanche 18 novembre 2018

Copyright © Club de plongée d'Aix les Bains, lac du Bourget - Tous droits

réservés

Le certificat médical : règles en cours

(18/11/2018 =>â€¦.)

Le Certificat Médical d'absence de contre-indication (« CACI ») suit les règles suivantes :

PLONGEE (Air, Nitrox, Trimix élémentaire), toute activité scaphandre, Apnée ou Pêche au-delà de 6 mètres :

- CACI de moins d'un an à la prise de licence.
- CACI de moins d'un an au jour de la pratique, de la compétition, de l'encadrement ou du passage d'un brevet.

Pratiquant de moins de 14 ans :

- CACI par tout médecin
- Certificat médical rédigé au regard du modèle téléchargeable : <http://medical.ffessm.fr>

Pratiquant de moins de 14 ans :

- CACI par tout médecin
- Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la commission médicale et de prévention FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

CAS PARTICULIERS

Obligation de faire appel à un médecin fédéral, spécialisé ou du sport pour :

- La pratique du Trimix Hypoxique
- La compétitions en apnée eau libre

Handisub :

- Baptême (sans licence) <2 mètres : obligation d'un CACI par tout médecin.
- Toute autre pratique : médecin fédéral, spécialisé ou du sport

Surclassement sportif :

Tout médecin (Modèles de certificat médical définis par discipline, par catégorie d'âge et type)

Sportif sélectionné en Equipe de France ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du sport (Liste d'examens imposés)